

SUGAR JACKSON APRES MALISSE ET WICKMAYER?

RTBF - 6 nov. 2009

Le boxeur Sugar Osei Bonsu Jackson a manqué à trois reprises ces derniers mois des contrôles antidopage inopinés, a appris vendredi l'Agence Belga, de bonnes sources.

Une procédure de révision administrative est en cours mais si celle-ci est rejetée, Jackson devra se présenter devant le Tribunal antidopage flamand (VDT) de Gand. Jackson, qui déclare boxer proprement, risque jusqu'à deux ans de suspension à la suite de ces infractions au décret flamand sur le dopage.

Le boxeur Sugar Osei Bonsu Jackson est apparu très accablé à la conférence de presse organisée vendredi à Anvers en réaction à la suspension d'un an infligée aux joueurs de tennis Xavier Malisse et Yanina Wickmayer par le Tribunal anti-dopage flamand (VDT). "S'il en est de même pour moi, cette suspension serait une catastrophe. Cela signifierait la fin de ma carrière", a déclaré le boxeur de 28 ans. "Je vais déjà commencer à rechercher du boulot. Peut-être pourrais-je trouver un job aux docks d'Anvers."

"Nous sommes les victimes d'une chasse aux sorcières", a réagi de son côté Louis De Vries, le manager du boxeur, qui a expliqué que son poulain avait rencontré son premier problème le 20 février dernier. "Jackson était alors en plein déménagement et n'a pas été cherché le recommandé adressé par la Communauté flamande à son ancienne adresse. A partir du moment où nous avons pris connaissance de celui-ci, c'est un employé qui a été chargé de remplir les endroits de localisation de Jackson. Le 20 mars, celui-ci a dû remplir les données pour trois mois, mais le système ne fonctionnait pas. Après avoir pris contact avec le service approprié, on nous a dit que le problème serait résolu dans les plus brefs délais. Ce fut le cas, mais maintenant il apparaît que nous avons introduit les données un quart d'heure trop tard..."

Le lundi 12 octobre, un contrôleur s'est présenté à 7H10 au domicile de Jackson. "Selon les règles du whereabouts, il est indiqué qu'un contrôleur peut se présenter le matin entre 7 et 8 heures. Jackson était alors en plein sommeil et n'a pas entendu la sonnette. Selon le contrôleur il serait resté pendant une heure à sonner à la porte. Pourtant la voisine de Jackson prétend tout à fait le contraire." "Le 22 octobre, Jackson a reçu une lettre indiquant qu'il avait commis sa troisième infraction et qu'il pouvait s'attendre à une sanction. On se sent complètement impuissant. Une année de suspension signifierait la fin de sa carrière, alors qu'il doit combattre le 11 décembre en Afrique du Sud pour le titre mondial."

XAVIER MALISSE LOURDEMENT CONDAMNE

TennisTalk - 6 nov. 2009

Le Belge, ancien joueur du top 20 et artiste de la raquette, vient d'être condamné à un an de suspension par le tribunal anti-dopage flamand pour « défaut de localisation ». Juste sanction ou mauvaise blague belge ?

Sa compatriote Yanina Wickmayer, 18e joueuse mondiale et demi-finaliste du dernier US Open, a écopé de la même sanction. Pour les mêmes raisons et devant le même tribunal.

L'ancien demi-finaliste de Wimbledon, récent vainqueur du Challenger d'Orléans, et le grand espoir belge de la WTA viennent donc de faire les frais du règlement anti-dopage en vigueur.

Les joueurs sont tenus de préciser dans des formulaires leur localisation pour chaque jour et à certains horaires définis, via un système informatique sécurisé consulté par les acteurs de la lutte anti-dopage. Obligation très contraignante, difficile à respecter en raison des aléas de la vie de compétiteur, et qu'on peut considérer comme étant quelque peu attentatoire à la liberté d'aller et de venir.

Mais le règlement est le règlement. La joueuse belge aurait mal rempli ses formulaires à trois reprises ces derniers mois. Malisse aurait omis de le faire à deux reprises et se serait soustrait à un contrôle anti-dopage, selon les informations dont on dispose après les qualifications de Roland-Garros (qu'il n'a pas jouées, se jugeant insuffisamment en forme).

Pourquoi ces manquements ? Simple négligence ou volonté de dissimuler des choses ? En tout cas le prix à acquitter est lourd : un an de suspension, alors que le procureur du tribunal avait seulement réclamé des « réprimandes ».

L'appel de cette décision est toujours possible, en l'occurrence devant le Tribunal Arbitral du Sport, mais il n'est pas suspensif et la condamnation prend donc effet quelles que soient les suites de la procédure.

J'aime beaucoup Xavier Malisse, que j'ai vu jouer à plusieurs reprises et dont le grand talent, qui lui revient par moments en « bouquet », a hélas été entaché au cours de sa carrière en dents de scie par un tempérament instable et rebelle ... Son esprit très indépendant, mélange de désinvolture et d'inspiration poétique, pourrait expliquer qu'il se soit fort mal accommodé des rigueurs du règlement, loin de toute manœuvre obscure pour ne pas se faire « pincer ».

D'ailleurs, il n'a pas été convaincu de dopage. Il paie juste un manquement au règlement, une légèreté coupable.

Et puis, même si la procédure judiciaire est ancienne, la décision intervient dans un contexte « miné » lié aux déclarations d'Agassi qui, lui, a reconnu s'être drogué et avoir menti à l'ATP...

REVUE DE PRESSE du 12 novembre 2009

Difficile, dans ces conditions, de se défendre de l'idée que la juridiction flamande a voulu faire un exemple. Si l'autorité de la chose jugée ne se dispute pas, néanmoins on peut s'interroger sur l'impartialité et la neutralité de la justice dans ce cas d'espèce.

C'est un nouveau coup dur, en tout cas, pour le Belge. Après sa victoire à Orléans, il avait évoqué au micro, les larmes aux yeux, les difficultés qu'il avait dû traverser ces dernières années. Et qu'il croyait derrière lui dorénavant ... Raté. Je crois qu'il ne mérite pas cette nouvelle épreuve et j'espère qu'il la surmontera. Avec force, patience et ... malice.

BENOIT XVI CONDAMNE LE DOPAGE

Le Figaro - 7 nov. 2009

L'Eglise catholique soutient le sport qui "a un important potentiel éducatif" mais elle condamne "les pratiques néfastes comme le dopage", a déclaré aujourd'hui le pape Benoît XVI en recevant au Vatican des participants à un séminaire sur le sport, l'éducation et la foi.

"Le sport a un important potentiel éducatif, surtout pour les jeunes (...) et, pratiqué avec passion et un sens éthique élevé, il devient le terrain d'une saine compétition et du perfectionnement physique, une école de formation aux valeurs humaines et spirituelles, un moyen privilégié de croissance personnelle", a-t-il dit.

"Il est donc nécessaire que l'Eglise soutienne le sport pour les jeunes, valorisant pleinement ses aspects positifs comme par exemple la capacité de stimuler la compétitivité, le courage ou la ténacité dans la poursuite des objectifs", a ajouté Benoît XVI.

Il est cependant important "d'éviter toute tendance qui modifierait la nature même du sport avec le recours à des pratiques qui sont même néfastes pour l'organisme, comme le dopage par exemple", a conclu le pape.

LE MINISTRE P. MUYTERS VEUT AIDER Y. WICKMAYER ET X. MALISSE

RTBF - 8 nov. 2009

Le ministre flamand des Sports Philippe Muyters s'est dit prêt, dimanche devant les caméras de l'émission de la VRT De Zevende Dag, à aider le joueur de tennis Xavier Malisse et la joueuse Yanina Wickmayer, qui viennent d'être suspendus pour un an.

Le ministre examine la possibilité, pour le gouvernement flamand, d'intervenir financièrement et de faire accélérer une procédure d'appel devant le tribunal international du sport TAS à Lausanne. Il est d'avis que la suspension infligée représente "quelque chose de terrible" qui met en danger la carrière des deux sportifs. Il a cependant rejeté les critiques concernant la façon d'agir de son administration et précisé que tout le dossier datait d'avant sa prise de fonction, à l'époque où Bert Anciaux l'assurait.

M. Muyters s'est aussi dit prêt à revoir le décret de lutte contre le dopage, qui date pourtant de 2007 et 2008 et a été adopté par consensus. On pourrait aller vers l'introduction d'une procédure d'appel, qui n'existe pas dans l'état actuel de la législation flamande.

LES SECRETS MONTREALAIS DE LA RDA

Radio-Canada - 8 nov. 2009

Le fleuve Saint-Laurent cache de lourds secrets de la défunte République démocratique allemande (RDA).

Selon des documents récemment découverts, l'ancien satellite de l'Union soviétique y a jeté des produits dopants et des seringues pendant les Jeux olympiques de Montréal, en 1976.

Une analyse des archives de la Stasi, l'agence de renseignements de l'époque, est à l'origine de la découverte.

Gary Bruce, professeur d'histoire à l'Université de Waterloo, est tombé par hasard sur un document de 95 pages décrivant les opérations de la police secrète en sol montréalais.

Un rapport final, dont huit des neuf pages ont disparu, probablement à l'occasion d'une purge à la fin de la Guerre froide, révèle que 10 mallettes d'emballages médicaux, d'aiguilles et d'instruments tubulaires ont été jetées à l'eau.

Les documents démontrent clairement que le chef de la Stasi, Erich Mielke, voulait se servir du tremplin olympique pour améliorer la place de l'Allemagne de l'Est dans le monde. Les preuves de dopage, contenues dans les mallettes abandonnées, devaient ainsi être dissimulées.

REVUE DE PRESSE du 12 novembre 2009

Toujours d'après les documents découverts, Mielke avait lancé une vaste opération d'espionnage pour suivre les athlètes est-allemands pendant les Jeux. La Stasi disposait alors de 67 informateurs, pour un ratio de plus d'un agent pour 10 athlètes.

La RDA a terminé au 2e rang des Jeux de Montréal avec 40 médailles d'or, tout juste derrière l'Union soviétique.

Après la chute du mur de Berlin, il y a 20 ans, des révélations de dopage généralisé ont cependant terni les performances des athlètes est-allemands. Certains d'entre eux ont même été dopés aux stéroïdes hormonaux à leur insu.

DOPAGE : TSONGA ET LES DESSOUS DES CONTROLES...

Le Parisien - 9 nov. 2009

Jo-Wilfried Tsonga dort... nu ! Le Français a fait cet aveu lundi soir au cours d'une conférence de presse à la veille de ses débuts dans l'Open de Paris-Bercy dont il est tenant du titre.

Tsonga relatait en fait les circonstances de son dernier contrôle anti-dopage inopiné au cours duquel les préleveurs ont sonné chez lui à 8 heures alors qu'il se trouvait encore dans son lit.

«Je leur ai ouvert... nu, en me cachant derrière la porte et en leur demandant de patienter le temps que je me change. Il m'ont répondu : ah non, nous sommes obligés de vous suivre quand vous vous habillez...»

Le numéro un français a ainsi jugé «aberrantes» les sanctions qui ont frappé le joueur belge Xavier Malisse et sa compatriote Yanina Wickmayer suspendus un an pour trois manquements à leur obligation de localisation et un contrôle loupé pour Malisse. «Ce contrôle ce matin-là, j'aurais très bien pu le manquer moi aussi, raconte Tsonga. J'aurais très bien pu rester dormir chez un copain après une soirée à jouer à la console. Ce qui est arrivé aux Belges peut nous arriver à tout moment sans qu'on soit fautifs. C'est ça qui est dommage : il y a un doute, une incertitude.» Tsonga affrontera mardi soir l'Espagnol Albert Montanes. Bonne nouvelle : ses récentes douleurs aux poignets ont disparu.

DOPAGE: SUREYYA AYHAN SUSPENDUE A VIE

Ouest-France - 11 nov. 2009

Championne d'Europe du 1 500 mètres en 2002 à Munich, et vice-championne du monde l'année suivante à Paris, Sureyya Ayhan a été suspendue à vie pour dopage ce mercredi après le rejet de son appel par le Tribunal arbitral du sport de Lausanne. Déjà confondue en 2004, la Turque avait été contrôlée positive au stanozolol et au methandienone en 2007 lors d'un test effectué hors compétition.

L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE CELEBRE SON 10E ANNIVERSAIRE DE CREATION

La Presse Canadienne - 10 nov. 2009

L'Agence mondiale antidopage (AMA) a joué un "rôle prépondérant" dans la lutte contre le dopage depuis 10 ans. C'est ce qu'a affirmé le président de l'AMA, John Fahey, mardi, à l'occasion du 10e anniversaire de création de l'organisme.

"Dans son rôle d'organisation internationale indépendante responsable de promouvoir, coordonner et superviser la lutte contre le dopage dans le monde, l'AMA a considérablement renforcé la protection de l'intégrité sportive et offert aux athlètes de bonnes raisons de croire en l'avenir du sport."

Le directeur général de l'AMA, David Howman, a souligné que l'agence a joué un rôle clé à plusieurs chapitres.

"Partout dans le monde, la prise de conscience du problème du dopage est beaucoup plus importante qu'il y a 10 ans."

L'AMA a été constituée en fondation de droit privé suisse le 10 novembre 1999. L'Agence a tenu la première réunion de son Conseil de fondation le 13 janvier 2000, suivie par une première réunion du Conseil au complet le 22 mars 2000.

Le Montréalais Dick Pound, membre du Comité international olympique, a été le premier président de l'AMA.

Pour marquer l'anniversaire, le gouvernement suédois a offert d'accueillir les réunions annuelles de fin d'année du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA les 1er et 2 décembre à Stockholm.

DOPAGE : DIX JOUEURS SOUS CONTROLE

Sport365.fr - 12 nov. 2009

La fédération anglaise (F.A), a accepté le principe que dix joueurs soient disponibles pour des contrôles anti-dopage inopinés.

L'agence anti-dopage britannique (UKAD) a confirmé l'accord conclu avec la fédération anglaise pour que dix joueurs soient disponibles pour des contrôles anti-dopage inopinés. Cette liste de dix joueurs concerne des joueurs de la sélection A et Espoirs. Ces joueurs, qui n'ont pas encore été informés, devront communiquer leur emploi du temps quotidien, même lorsqu'ils seront en vacances.

CYCLISME: PRIAMO SUSPENDU QUATRE ANS POUR DOPAGE

nouvelobs.com - 12 nov. 2009

Le cycliste italien Matteo Priamo a été suspendu quatre ans jeudi pour avoir fourni des produits dopants à un coéquipier.

Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a estimé que Priamo avait fourni de la CERA à son coéquipier Emanuel Sella de la formation CSF Group Navigare, qui a coopéré avec les autorités et a été condamné à un an de suspension.

Priamo ne pourra pas courir avant février 2013.

Le Comité olympique italien s'est tourné vers le TAS après la décision de sa propre section juridique de blanchir le coureur de 27 ans pour manque de preuves.

Sella a avoué avoir utilisé de la CERA, une EPO améliorée, fournie par Priamo, a indiqué le TAS dans un communiqué.

Les trois juges de la cour arbitrale ont estimé que la violation de la réglementation antidopage par Priamo était suffisamment établie.